

12084 Code INSEE	Mairie de CREISSELS Commune
---------------------	--------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de le Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 621 133.75 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Contre : 0 Pour : 18
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	467 780.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 153 353.40 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 621 133.75 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	41 409.92 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-387 288.53 €
Besoin de financement F	=D+E -345 878.61 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 621 133.75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	345 878.61 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 275 255.14 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 27/04/2026 et de la publication le 27/04/2026.

A CREISSELS, le 24/04/2026.



Le Maire,
Jean-Louis CALVET

Accusé de réception en préfecture
012-211200845-20260424-20260424_06-BF
Reçu le 27/04/2026

Secrétaire de séance